

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juillet 2023**

Date de convocation : vendredi 30 juin 2023

Délibération n° CC\_2023\_122  
Nomenclature : 5.3.5

**Nombre de membres :**

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,  
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,  
M. Alexandre GRENOT à M. Francis GRELLIER,  
M. Pierre TUAL à M. Joseph DE MINIAC, Mme  
Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN,  
M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,  
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,  
M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU, M.  
Michel ROUX à M. Rémy CATROU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Société d'Economie Mixte Locale des  
Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge  
(SEML PFIS) - Désignation des délégués -  
Modification

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Annie GRELET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Céline VIOLETT

Secrétaire de séance : Mme Annie GRELET

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que, par délibération n°2020-159 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2022, ont été désignés 12 représentants de la CDA de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS (M. Alain MARGAT, Eliane TRAIN, Philippe CALLAUD, Francis GRELLIER, Joseph De MINIAC, Jean-Luc MARCHAIS, Pascal GILLARD, Françoise LIBOUREL, Alexandre GRENOT, Raymond MOHSEN, Eric BIGOT et Patrick PAYET)

Suite à la démission de M. Raymond MOHSEN de son mandat de Maire de la commune de Préguiillac, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué.

Il est proposé à cet effet, la candidature de :

- Monsieur David MUSSEAU, Conseiller communautaire titulaire,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1524-5,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023, et notamment l'article 6, III, 4°), relatif aux Pompes Funèbres,

Vu la délibération du 22 février 2007, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon a décidé de créer une société d'économie mixte locale à laquelle il a délégué par délibération du 4 octobre 2007 la gestion des pompes funèbres intercommunales et du crématorium,

Considérant que la Communauté d'Agglomération est représentée au sein de cette société par :

- 12 représentants au sein du Conseil d'Administration,
- 1 représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui peut être choisi parmi eux.

Considérant que les représentants de la Communauté doivent être désignés en son sein par le conseil communautaire,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **de désigner**, au scrutin secret, Monsieur David MUSSEAU représentant de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**ADOpte** à la majorité du scrutin secret l'ensemble de cette proposition par :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

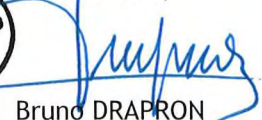


Annie GRELET

Pour extrait conforme,



Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.